

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 novembre 2007

LOI DE FINANCES POUR 2008 - (n° 189)  
(Seconde partie)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° II - 204

présenté par  
M. Hénart et M. Garrigue, rapporteurs spéciaux  
au nom de la commission des finances

-----  
**ARTICLE 33****État B****Mission "Recherche et enseignement supérieur"**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Formations supérieures et recherche universitaire <i>Dont titre 2</i>	5 000 000 0	0 0
Vie étudiante <i>Dont titre 2</i>	0 0	0 0
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	0	0
Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources	0	0
Recherche spatiale	0	0
Recherche dans le domaine des risques et des pollutions	0	0
Recherche dans le domaine de l'énergie	0	0
Recherche industrielle	0	5 000 000
Recherche dans le domaine des transports, de	0	0

l'équipement et de l'habitat		
Recherche duale (civile et militaire)	0	0
Recherche culturelle et culture scientifique	0	0
<i>Dont titre 2</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Enseignement supérieur et recherche agricoles	0	0
<i>Dont titre 2</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<b>TOTAUX</b>	5 000 000	5 000 000
<b>SOLDE</b>	0	

### EXPOSÉ SOMMAIRE

La réussite en licence constitue une priorité absolue pour l'enseignement supérieur, et fait l'objet d'un des cinq chantiers lancés par la ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche. Une grande partie de l'échec à l'université est due à une mauvaise orientation des étudiants. Le projet de loi de finances prévoit 30 millions d'euros de dépenses nouvelles par rapport à 2007 pour financer l'orientation active et le tutorat des étudiants.

L'échec en licence s'explique en partie par le grand nombre d'étudiants qui entrent à l'université dans des filières générales auxquelles ils sont mal préparés. Ainsi, beaucoup de bacheliers technologiques et professionnels entrent à l'université par défaut, parce qu'ils n'ont pas été reçus dans les STS et les IUT qui leurs sont pourtant destinés, tandis que ces filières accueillent une majorité de bacheliers généraux. Afin d'encourager les IUT à accepter davantage de bacheliers technologiques et professionnels dans leurs classes, cet amendement propose d'inscrire 5 millions d'euros supplémentaires dans l'action. Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence du programme « Formations supérieures et recherche universitaire » ; ces crédits seront attribués aux IUT qui acceptent davantage de bacheliers technologiques et professionnels que la moyenne (rappelons que les crédits des STS figurent dans la mission « Enseignement scolaire »).

En contrepartie, il est proposé de prélever 5 millions d'euros sur la subvention pour charges de service public des Écoles des Mines, inscrite à l'action « Recherche publique sur des technologies de base » du programme « Recherche industrielle » pour 43,9 millions d'euros. Les Écoles des Mines bénéficient par ailleurs d'autres dotations inscrites dans le programme « Développement des entreprises » de la mission « Développement et régulation économiques », ce qui porte leur dotation totale à 73,7 millions d'euros en autorisations d'engagement et 71,7 millions d'euros en crédits de paiement.